

Sainte-Thérèse, le 31 juillet 2018

**PAR COURRIEL :**

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 453, chemin de la  
Côte Saint-Louis Est, lot 2 322 558 à Blainville  
V/réf. : EGVFU-1807-02

---

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 20 juillet dernier, concernant l'objet  
précité.

Vous trouverez en annexe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

- Rapport d'inspection du 29 juillet 2011, 3 pages

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et  
sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez  
demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information.  
Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au  
numéro 450 433-2220, poste 225.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur  
l'accès aux documents

p.j. (4)

**RAPPORT D'INSPECTION (cultures agricoles et pépinières  
(hors serres))**

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale  
Région : Laurentides

**1. Identification**

Date de l'inspection : 29 juillet 2011	Heure d'arrivée : 10 h 04	Heure de départ : 10 h 11
Inspecteur : Marjorie Champagne	Accompagné de :	

N° intervention : 300682007	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7820-15-01	N° du rapport d'inspection : 400846815
N° demande : 200115151	Type de demande : Programme de contrôle estival des pesticides par les étudiants (P-1)

**But de l'inspection**

Dans le cadre du programme 2011 de contrôle estival des pesticides par les étudiants :

1- rencontrer les responsables des entreprises de production de :

- de végétaux d'ornementation (arbres feuillus, arbustes, rosiers et plantes vivaces)
- de plants forestiers pour le reboisement (pépinières forestières)
- d'arbres de Noël
- de conifères
- de gazon
- autres

2- de vérifier la conformité des entreprises à la réglementation sur les pesticides

3- d'informer les entreprises des problématiques observées.

**Lieu inspecté**

Nom du lieu : Ferme Mille-Flours	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2131095	Type de lieu : horticulture
Localisation du lieu inspecté : 453, chemin de la côte Saint-Louis, Blainville	
Coordonnées géographiques du lieu :	

**Intervenant du lieu**

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Chantal Granger et Daniel Adam	Propriétaire		Y2093788

**Conditions météo**

Nuageux
---------

**Personnes rencontrées**

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Chantal Granger	Propriétaire	450-419-5431

**Mode d'identification**

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de : Chantal Granger			

**Plainte**

Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.
-----------------------	------------------------------	------------------------------	---

**Photos numériques**

Nombre de photos prises sur le terrain : 0	Nombre de photos annexées au rapport : 0
--	--

Autres pièces annexées au rapport		Titre
Numéro		
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons			
Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata d'échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.

2. Mise en contexte (facultatif)
<p>▫ Afin de vérifier et d'améliorer leur conformité en regard de la Loi sur les pesticides et de ses règlements, rencontrer les exploitants d'entreprises oeuvrant dans les secteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• végétaux d'ornementation (arbres feuillus, arbustes, rosiers et plantes vivaces)</li> <li>• plants forestiers pour le reboisement (pépinières forestières publiques ou privées)</li> <li>• arbres de Noël</li> <li>• conifères</li> <li>• gazon</li> </ul> <p>NB : Le mode de production de ces exploitants : culture en plein champs ou en conteneurs</p>

3. Description de l'inspection							
Points de vérification							
N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat <sup>1</sup>				
			C	NC	SO	NV	Note
<b>Loi sur les pesticides et Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation de pesticides</b>							
<b>Section applicable aux détenteurs de certificat de producteur agricole pour l'application des pesticides des classes 2 et 3 (E.1 et E1.1) et de simple agriculteur (E2)</b>							
1	L. 50 r. 36 r. 46	L'agriculteur, son employé ou une personne autorisée à agir au nom d'un agriculteur ou qui a la responsabilité d'assumer la surveillance est titulaire d'un certificat E1.1 ou E2.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Section applicable aux détenteurs de permis d'application de pesticides de sous catégories C7 ou D7</b>							
2	L.46 r.50	Tenir un registre des achats de pesticides des classes 1 à 3 ainsi que des livres de compte et conserver les pièces justificatives.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	L.46 r.51	Tenir un registre d'utilisation des pesticides ainsi que des livres de compte et conserver des pièces justificatives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	L.47 r.54	Conserver les registres pour une durée de 5 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	L.48	Aviser le ministre de tout changement rendant inexacts les renseignements fournis pour obtenir le permis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	L.49	Afficher le permis ou un duplicata bien en vue dans l'établissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	L.50	Les activités ou la surveillance sont réalisées par une personne détentrice d'un certificat de catégorie et sous-catégorie appropriée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	r.44	Le titulaire d'un permis de travaux rémunérés n'offre pas d'exécuter des travaux d'application de pesticides autres que ceux prévus dans son permis.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	L.34 et 36	Permis de catégorie et sous-catégories appropriées aux pesticides utilisés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	L.45	Le titulaire de permis a, à son emploi, des titulaires d'un certificat approprié en nombre suffisant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Section applicable à tous (E.1, E1.1, E.2, F1, F1.1, F.2, C7, D7)</b>							
11	L.62	Le titulaire du certificat a en sa possession son certificat et l'exhibe sur demande.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	L.81 L.83	Collaboration complète et honnête offerte à l'inspecteur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

C : conforme  
NC : non conforme  
SO : Sans Objet  
NV : non vérifié

Date de l'inspection : 29 juillet 2011	No de gestion documentaire : 7820-15-01-
--	--

Points de vérification		Description de la vérification	Résultat <sup>1</sup>				
N°	Réf.		C	NC	SO	NV	Note
<b>Code de gestion des pesticides</b>							
<b>Entreposage</b>							
13	5	Entreposage dans un lieu où les conditions ambiantes ne sont pas susceptibles d'altérer le pesticide, son contenant ou son étiquette.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	5	Entreposage de manière à ne pas laisser le pesticide se répandre dans l'environnement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	15	Entreposage aux distances prévues par rapport aux cours et plans d'eau ainsi qu'aux ouvrages de captage d'eau (classes 1 à 3).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16	16	Entreposage à l'extérieur des zones inondables 0-20 ans cartographiées ou identifiées par un schéma d'aménagement (classes 1 à 3).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17	17	Entreposage à l'extérieur des zones inondables 20-100 ans, sauf conditions prévues (classes 1 à 3).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18	18	Entreposage doté d'un aménagement de rétention si > 100 kg ou litres de pesticides non préparés ou non dilués pendant > 15 jours consécutifs (classes 1 à 3).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19	20	Disposition sur le lieu de l'entreposage de l'équipement ou matériel adéquat pour faire cesser fuites et déversements et procéder au nettoyage des lieux (classes 1 à 3).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20	21	Affichage, à l'entrée du lieu d'entreposage, des coordonnées des services prévus (classes 1 à 4).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
22	12	<b>Pour les détenteurs de permis C7 et D7 exclusivement :</b> Le chargement ou déchargement de pesticides non préparés ou dilués, d'un réservoir ou citerne (> 1000 litres) doit être dans un aménagement de rétention.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>UTILISATION</b>							
23	30	Application d'un pesticide à plus de 3 m d'un plan d'eau ou d'un cours d'eau ou d'un fossé dont aire totale d'écoulement > 2 m <sup>2</sup> .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
24	30	Application d'un pesticide à plus de 1 m d'un cours d'eau ou d'un fossé dont aire totale d'écoulement ≤ 2 m <sup>2</sup> .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
25	35	Préparation des pesticides aux distances prévues (30 ou 100 m) par rapport aux cours et plans d'eau ainsi qu'aux ouvrages de captage d'eau.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
26	36	Préparation et application de pesticides conformément à l'étiquette ou au Code, si plus contraignant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
27	37	Utilisation de système anti-retour lors de la préparation de pesticides.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
28	38	Disponibilité de l'équipement et matériel pour faire cesser fuites ou déversements, incluant ceux de nettoyage du lieu souillé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
29	38	Présence sur les lieux lors de la préparation ou le chargement d'un pesticide.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
30	39	Bon état de fonctionnement de l'équipement d'application, de chargement ou de déchargement et adapté au travail à effectuer.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
31	40	Celui qui applique un pesticide s'assure qu'aucune autre personne que celle participant à l'application ne soit présente sur les lieux et ne soit exposée au pesticide.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE</b>							
32	50	Application des pesticides aux distances prévues (30 ou 100 m) par rapport aux ouvrages de captage d'eau.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
33	52	Respect des distances prévues des immeubles protégés lors de l'application d'un pesticide avec un pulvérisateur à jet porté ou pneumatique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<sup>1</sup>: C : Conforme NC : Non-conforme SO : Sans objet NV : Non vérifié


Notes sur les vérifications	
N°	Note
1	La ferme le Mille-Fleurs n'utilise pas de pesticides de classes 1 à 3. Seulement des classe 4 et 5

**4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**

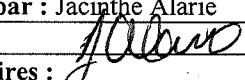
**5. Conclusion**  
L'entreprise est conforme en tout point au code, au règlement et à la loi

**6. Recommandations**  
Transmettre une lettre à l'entreprise afin de l'informer de nos conclusions soit:

- Inviter l'entreprise à nous confirmer par écrit sa mise aux normes.
- Faire un suivi du dossier.
- **Fermer le présent dossier.**

Signature :  Date de rédaction : 8 août 2011

**7. Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Jacinthe Alarie      Fonction : Inspecteur  
Signature :       Date : 2011-08-10  
Commentaires :